PERRON
&
LCAMBRE
NTISTES

L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN............$12 } payable d'avance
Do. TRI-HEBDOMADAIRE.........$10

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 16 MARS 1843.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

La malle nous a apporté hier des journaux de dates fort irrégulières: ainsi, tandis que nous avons des journaux de Washington du 7, nous n'avons que ceux du 3 de Baltimore, de Philadelphie, de New-York. Heureusement nous avons par notre correspondance particulière des nouvelles de cette dernière ville de 5 au matin. Le Great Western n'avait pas encore paru. Les nouvelles les plus importantes nous viennent comme de juste, du siège du gouvernement.

BILL DE REVENU.—Le Bill de Revenu, avec les amendemens du Sénat, a subi un nouvel examen à la Chambre, puis a été renvoyé immédiatement au Sénat. Les sages dispositions que renferme ce bill sous sa forme actuelle ne peuvent manquer, nous le croyons, d'obtenir l'adhésion de la Chambre haute de notre Législature.

L'affaire des élections contestées ne s'est point terminée hier, comme nous le pensions; elle sera reprise ce matin après la lecture du journal; et sans doute elle sera définitivement réglée avant la cloture de la séance de la Chambre.

Loi sur les Faillites.—M. Tyler a donné sa signature au Bill qui abroge la loi sur les faillites. Cette loi a donc cessé d'être en vigueur à partir du 4 courant.

L'appel adressé à nos concitoyens par l'organe du Grand-Maître des Maçons de cette ville, aura de l'écho partout, nous en sommes convaincus. La sympathie des Louisianais ne manquera pas à la Guadeloupe. Malgré les épouvantables désastres qui les ont frappés, les habitans de la Pointe-à-Pitre n'ont point perdu courage. Ils veulent faire revivre leur ville; ils se disent: "Aide-toi, le ciel t'aidera"; et déjà ils se sont mis à l'œuvre. Ce courage est un titre de plus à notre intérêt.

Nous voyons avec plaisir par les dernières séances du conseil de la première municipalité que ce conseil s'occupe des affaires de la Compagnie du Théâtre d'Orléans. Sans doute il désire prendre des mesures pour conserver à notre ville une troupe française. On ne saurait donner une trop vive approbation à tout ce que nos Aldermen feront dans ce but.

TRAITÉ AVEC LE MEXIQUE.—Parmi les derniers actes exécutifs du Sénat, nous remarquons la ratification de la Convention dernièrement conclue à Mexico entre les Représentans diplomatiques des Etats Unis et le gouvernement Mexicain. Cette convention est, dit-on, honorable et avantageuse pour l'une et l'autre des deux nations.

M. BUCHANAN vient de faire à propos de la Présidence une manifestation pleine de mesure. Il déclare, dans une lettre adressée à ses amis de la Pennsylvanie, que si, en renonçant à ses prétentions, il doit assurer l'union du parti, il est tout disposé à se retirer. Il ajoute que "dans son opinion le candidat qui intrigue ou travaille personnellement les élections, donne le droit de douter qu'il soit digne de la Présidence." Il termine en disant que "si le parti démocratique de la Pennsylvanie croit devoir le nommer avec assez d'unanimité pour donner à cet acte une portée morale, il comprend qu'il ne devra point s'opposer aux vœux de ses concitoyens."

Chargé d'Affaires en Danemark.—La nomination de M. W. W. IRWIN, comme chargé d'affaires en Danemark, a été approuvé par le Sénat. M. IRWIN est un des fidèles de M. Webster.

MISSION EN CHINE. — M. EVERETT, en ce moment ministre des Etats-Unis à la Cour de St. James, est chargé d'une mission en Chine. C'est un choix auquel il faut applaudir. Le Président a été obligé d'envoyer cette nomination au Congrès avant son ajournement, par l'amendement que M. Conrad a fait introduire dans le bill qui règle les relations diplomatiques avec la Chine. Cet amendement, en effet, rend obligatoire la confirmation du Sénat et ne laissait à aucun envoyé le droit de partir sans cette confirmation. Ce qui vient de se passer pour MM. Wise et Cushing prouve l'utilité de cette précaution: si l'on n'y eût pas songé, sans doute quelque favori, quelque garde du corps, eût été chargé, aussitôt l'ajournement du Congrès, de cette importante mission.

La nomination de M. EVERETT laisse libre le poste de ministre des Etats-Unis en Angleterre. Qui le remplira? Sera-ce WISE, CUSHING ou WEBSTER?

DOUANE DE PHILADELPHIE. — La nomination de M. SMITH pour la place de collecteur du port de Philadelphie, en remplacement de M. Jonathan ROBERTS, ayant été rejetée par le Sénat, M. CALVIN BLYTHE a été proposé, et sa nomination a été admise par le Sénat sans opposition sérieuse. M. CALVIN BLYTHE avait été déplacé par l'administration actuelle.

THEATRE D'ORLEANS.—Décidément la salle d'Orléans retrouve quelques-uns de ses beaux jours. La dernière représentation des *Huguenots* avait rempli la salle d'un public fort brillant et fort animé. Les artistes ont été fort applaudis et le méritaient. Nous espérons pour eux que la dernière représentation de *Guillaume Tell* qui a lieu ce soir, ne sera pas moins heureuse que celle du chef-d'œuvre de Meyerbeer. Qui ne s'empressera d'aller dire adieu à cette musique si belle, tout à la fois mélodieuse et pleine d'une harmonie puissante?

Notre correspondance de la Havane nous donne des détails sur une apparition lumineuse qui a causé une certaine émotion parmi les Havanais. Cette apparition, on le sait, a été remarquée aussi dans notre ville; et elle y a donné lieu à bien des commentaires. On l'a attribué successivement à une comète, au soleil et à la lune; mais quelques personnes pensent que ce n'est rien autre chosé qu'une lumière zodiacale, phénomène assez rare sous cette latitude mais tout-à-fait sans danger.

TAMPICO.—Par l'arrivée de la goëlette *Colorado*, capt. SWAN, venant de Tampico, nous apprenons qu'une tentative d'insurrection a eu lieu dans cette ville le 20 du mois dernier. Cette tentative a échouée par suite de l'arrestation de vingt des meneurs parmi lesquels [illegible] un prêtre.

UN BILL [illegible].—La législature du Kentucky a passé un Bill qui impose une taxe suffisante pour faire face à la dette publique de l'Etat.

AJOURNEMENT DU CONGRES.

Le Congrès s'est ajourné *sine die*, le 3 courant, dans la nuit. Comme c'est l'habitude, les dernières séances ont été les plus laborieuses et les plus expéditives; elles ont été consacrées surtout à l'adoption définitive des lois d'appropriation, et dans le Sénat aux mesures exécutives. Ces dernières méritent une attention particulière. M. TYLER avait attendu le dernier moment pour présenter à l'approbation du Sénat différentes nominations qui n'étaient basées que sur la faveur. La majorité de ce corps a su lui rappeler vigoureusement ses devoirs par la façon dont elle a accueilli la plupart de ses choix; elle a accepté d'emblée la nomination de M. EVERETT, à l'ambassade de Chine, et c'était toute justice; elle a laissé passer celle de M. IRWIN, comme ministre en Danemark, mais elle a rejeté celle de M. SMITH comme collecteur du port de Philadelphie; et elle a frappé de la plus éclatante réprobation les deux choix les plus importans pour M. TYLER. Trois fois le président a présenté M. CALEB CUSHING pour la Trésorerie, M. WISE pour l'ambassade en France, et trois fois le Sénat s'est prononcé contre cette double nomination par une majorité toujours croissante! Il est curieux de suivre dans les procès-verbaux du Sénat les phases de cette lutte, l'acharnement d'une part, de raison de l'autre. Dans ce cas, les chiffres ont de l'éloquence.

SENAT.—SÉANCE EXECUTIVE.

WASHINGTON, 27 février 1843.

Au Sénat des Etats-Unis,

Je propose au Sénat Henry A. Wise de la Virginie, comme envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis à la Cour de Sa Majesté le Roi des Français en remplacement de Lewis Cass, qui a donné sa démission. JOHN TYLER.

Le Sénat appelé à se prononcer sur cette nomination, donne le vote suivant:

Oui—MM. Archer, Buchanan, Calhoun, Choate, Cuthbert, Evans, Fulton, King, McDuffie, Sturgeon, Woodbridge, Walker—12

Non—MM. Bagby, Barrow, Benton, Berrien, Clayton, Conrad, Crafts, Crittenden, Dayton Graham, Henderson, Huntington, Kerr, Mangum, Merrick, Miller, Phelps, Porter, Simmons, Smith de l'Indiana, Sprague, Tappan, White, Woodbridge.—24

WASHINGTON, 3 mars 1843.

Au Sénat des Etats-Unis,

En proposant au Sénat Henry A. Wise pour la mission de France, j'ai été conduit à le faire par la vue de son haut talent, de son noble caractère et de sa grande valeur morale. Le rejet, j'en ai la conviction, [illegible] qui a été représenté à Paris par M. Wise, [illegible]. Le rejet de ce choix par le Sénat m'a forcé à examiner de nouveau ses titres, et je ne vois pas le moindre doute qu'il ne soit parfaitement

digne du poste pour lequel je le propose. Je crois donc de mon devoir de le nommer de nouveau.

Je propose au Sénat *Henry A. Wise* de la Virginie, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à la cour de Sa Majesté le roi des Français, en remplacement de *Lewis Cass* qui a donné sa démission.

JOHN TYLER.

Voici le vote du Sénat sur cette nomination:

Oui. MM. Calhoun, Cushing, Fulton, King, McDuffie, Sevier, Sturgeon, Walker.—8

Non. MM. Archer, Bagby, Barrow, Bayard, Benton, Berrien, Clayton, Conrad, Crafts, Crittenden, Evans, Graham, Henderson, Huntington, Linn, Mangum, Merwick, Miller, Morehead, Porter, Simmons, Smith de l'Indiana, Sprague, Tappan, White, Woodbridge.—26.

WASHINGTON, 3 mars 1843.

Au Sénat des Etats-Unis,

Je nomme Henry A. Wise, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à la cour de Sa Majesté le roi des Français, en remplacement de *Lewis Cass*, qui a donné sa démission.

JOHN TYLER.

Sur cette troisième nomination, le Sénat a donné le vote suivant:

Oui—MM. Cuthbert et Walker, 2.

Non—MM. Allen, Archer, Bagby, Barrow, Bayard, Benton, Berrien, Clayton, Conrad, Crafts, Crittenden, Dayton, Graham, Henderson, Huntington, Linn, Mangum, Merrick, Miller, Morehead, Phelps, Porter, Sevier, Simmons, Smith de l'Indiana, Sprague, Tappan, White, Woodbridge—29.

Ce qui s'était passé pour la nomination de M. Wise comme ministre des Etats-Unis en France, s'est renouvelé pour celle de Caleb Cushing, comme secrétaire de la Trésorerie. Présenté une première fois, M. Caleb Cushing a été repoussé par 27 voix contre 19; une seconde fois, 27 voix contre 10; une troisième fois enfin, par 29 voix contre 2! Ces derniers chiffres devaient être funestes aux amis de M. Tyler.

Après le troisième rejet de M. Caleb Cushing, M. Tyler s'est décidé à envoyer au Sénat le nom de M. John C. Spencer, comme secrétaire de la Trésorerie: Cette nomination plus heureuse que la première a été confirmée par une majorité d'une SEULE voix! Belle consolation pour tant d'échecs!

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

HAVANE, 6 mars 1843.

Le *Thames*, un des bateaux à vapeur de la Compagnie anglaise des Indes Occidentales, est arrivé ce matin de St.-Thomas, qu'il a quitté le 25 du mois dernier. Il ne nous a apporté aucune nouvelle d'Europe.

Parmi les détails que nous recevons sur le tremblement de terre, se trouve mentionnée la mort du Consul Américain à la Pointe-à-Pitre.

Les esprits sont ici très occupés d'un météore assez singulier que l'on voit depuis deux jours à l'horizon dans la direction de l'Ouest. Il est visible après le coucher du soleil; c'est une immense bande blanche, d'une lumière vive, ayant la forme d'un éventail presque fermé. Ce météore s'efface graduellement au bout de deux heures. On compare généralement ce phénomène à une comète d'une grandeur extraordinaire, et les gens superstitieux nous prédisent des choses effrayantes à la suite de cette bizarre apparition.

L'AVENIR, journal de la Pointe-à-Pitre, renferme l'article suivant, que nous citons parce qu'il prouve la fermeté et l'énergie qui anime encore la population si éprouvée de cette malheureuse ville:

"En présence des ruines fumantes de notre cité, lorsque les victimes, ensevelies sous ses décombres, exhalaient leur dernier soupir au milieu des sifflemens de l'incendie, quelqu'un s'écria: *La Pointe-à-Pitre est morte, morte comme un seul homme!*.... C'est une belle et profonde pensée: elle résume complètement nos désastres, elle peint fortement nos misères. Qui eût osé songer à l'avenir, au milieu des ruines du présent, alors que les flammes dévoraient avec les cadavres la fortune de ceux que la providence avait épargnés? Pas un homme assurément. Les consolations, les secours, voilà ce que le présent exigeait. Disputer les cadavres aux ruines, la population à la famine et à l'épidémie, panser les blessés, abriter ceux qui n'avaient plus d'asile, recueillir les orphelins, telle a été la mission des hommes de cœur et de courage que le fléau avait respectés.

Huit jours se sont écoulés depuis le fatal événement.... Huit jours d'angoisses, de douleurs et de larmes, huit jours longs comme des siècles.... Nous sera-t-il permis de parler d'avenir sur le théâtre d'aussi grandes infortunes? Oui! car c'est un jeux devoir à remplir, c'est la première pensée qui a dû surgir au cerveau de celui qui aime nos belles et trop malheureuses colonies. C'est l'Avenir qui doit prier pour nos victimes, c'est l'Avenir qui donnera du pain à leurs malheureux enfants!

Oui, la plus belle cité des Antilles est morte, morte en quelques secondes, comme un seul homme; mais grâce à l'Avenir, elle renaîtra un jour de ses cendres, elle sortira de ses décombres, peut-être plus brillante et plus florissante qu'elle ne l'était au lever du soleil, le 8 février: nous pouvons le prévoir, nous devons l'espérer."

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations du Sénat de la Louisiane.

LUNDI, 3 mars 1843.

Le Président soumet les informations demandées par résolution, au juge de la Cour Criminelle et au trésorier de paroisse relativement aux criminels et aux dépenses et recettes de la paroisse d'Orléans qui proviennent de cette source.

M. Hoa propose de déposer ces documens sur le bureau pour les reprendre en même temps que le bill présenté par M. Downs afin de rendre les diverses paroisses responsables proportionnellement à leurs dossiers criminels—Adopté.

Sur motion de M. Hoa, la pétition d'un certain nombre de ses constituans relative aux différends avec le Clergé de l'Eglise Catholique, est référée au comité du judiciaire.

M. Hoa, se'on l'avis qu'il en avait donné, présente un acte pour amender la loi des milices de l'Etat.

L'hon. Sénateur propose, vu l'indisposition prolongée du Sénateur des Rapides (M. Walker) qu'il soit provisoirement remplacé par un autre membre. Il demande en même temps au Président de ne pas le nommer lui-même, n'étant pas versé dans le sujet dont il s'agit comme les membres qui se sont occupés d'études militaires.

M. Carter, au nom du comité des relations fédérales présente un rapport accompagné d'une résolution favorable à la diffusion des documens officiels des Etats-Unis, relatifs aux titres des terres dans la Louisiane, lesquels documens se trouvaient entre les mains du secrétaire d'Etat. Il recommande aussi la distribution des actes du Congrès qui sont entre les mains du même fonctionnaire.

M. Davidson demande qu'on s'occupe du bill pour réduire le salaire de l'auditeur des ventes à l'encan, au chiffre de $2000.

M. Hoa combat une réduction aussi forte. Il démontre l'utilité dont a été cet employé pour faire accroître le revenu que l'Etat tire des ventes publiques. La première année de sa nomination, ce revenu s'est accru à vingt-cinq mille piastres et s'est élevé depuis à trente cinq mille piastres. C'est là un profit clair pour l'Etat et qui est dû à la fidélité et l'exactitude dont a fait preuve l'auditeur dans l'examen des livres tenus par les encanteurs. Cet employé est un obstacle aux omissions et à la négligence. L'hon. Sénateur déclare qu'il n'est mu par aucun sentiment personnel dans les considérations qu'il présente. Il n'a en vue que l'intérêt public auquel il importe beaucoup que le salaire d'un fonctionnaire soit suffisant pour compenser l'emploi de son temps et de son activité à ses fonctions. La place d'auditeur demande la plus grande attention et une assiduité constante d'un bout de l'année à l'autre. M. Hoa conclut en proposant de fixer le salaire à $3000, ce qui ne lui paraît qu'une compensation raisonnable.

M. Davidson croit que pour $2000 on trouvera des hommes capables qui feront le même travail.

M. Dupré propose de porter le salaire à $2,500 pour terminer les débats.

Cette proposition est adoptée, et sur motion de M. Davidson, le bill subit sa dernière lecture et passe.

M. Sparrow appelle le rapport du comité sur l'élection contestée de l'hon. Albert Hoa, sénateur de la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, afin de mettre ledit rapport à un ordre du jour quelconque.

M. Bossier demande la lecture du rapport.

Après sa lecture, ce document est sur motion de M. Sparrow, mis à l'ordre du jour pour jeudi prochain.

M. Carter présente une résolution pour réclamer au gouvernement général le complément des armes de milice auxquelles la Louisiane a droit. Il expose le sujet et montre que depuis 1830 il n'a été fait ni application au secrétaire de la guerre pour des armes, ni de retours des milices de la Louisiane. D'après le rapport du secrétaire de la guerre la Louisiane a maintenant droit à 1,700 armemens complets et il est essentiel qu'elle les possède.

La résolution est adoptée à sa deuxième lecture, et après dispense des règlemens elle passe.

Sur motion de M. Downs on passe le bill relatif à la distribution des documens du gouvernement général et actes du Congrès.

Après quelques remarques de MM. Downs, Sparrow, Hoa et Davidson, le bill passe avec un amendement qui laisse à la discrétion de l'Etat le prix du volume.

Sur motion de M. Bossier, le bill pour déterminer le montant des taxes d'Etat à payer par la paroisse de Sabine subit ses diverses lectures et passe.

M. Hoa, au nom du comité judiciaire, demande la reconsidération du rapport contre les amendemens de l'article 3333 du Code Civil.

Le rapport étant repris, M. Hoa dit que le comité avait concouru au rejet du premier amendement de cet article parce qu'il le croyait inutile: n'ayant pas considéré alors le second amendement qu'il a trouvé essentiel et convenable après examen, le comité en a en conséquence, recommandé l'adoption.

Le premier amendement qui dispense de l'inscription des hypothèques en faveur des banques tous les dix ans étant rejeté, on s'occupe du second amendement, lequel après quelques explications de M. Hoa et un nouvel amendement de M. Labauve est adopté.

M. Hoa appelle le bill pour abandonner les droits de l'Etat à un certain octavo.—Passé.

M. Bossier appelle l'acte pour accorder certains privilèges à Reuben Drake pour la construction d'une digue à travers le bayou Sabine.

M. Bossier démontre l'importance de cet ouvrage pour le pays avoisinant, et le bill passe après avoir été amendé.

M. Downs demande au Sénat de s'occuper du bill relatif aux dépenses des criminels des diverses paroisses.—Mis à l'ordre du jour pour aujourd'hui.

M. Hoa demande au secrétaire si les informations demandées par une résolution du Sénat ont été envoyées.

Le secrétaire répond que des documents ont été reçus du juge de la Cour Criminelle et du trésorier de paroisse, mais que le trésorier de l'Etat n'en a pas encore fourni.

M. Downs dit qu'il est important de statuer aussitôt que possible sur ce bill.

M. Hoa demande la lecture des documents.

Après qu'elle est faite, M. Bossier demande la suspension provisoire du bill, l'on qu'il puisse demander la prise en considération du bill relatif à Baton-Rouge.

La première section étant adoptée.

M. Bossier présente une section additionnelle pour la construction d'un pont sur le bayou Dugdemona, à l'endroit où il est coupé par la route publique de Natchitoches à Monroe.

Cette proposition soulève quelques débats auxquels prennent part MM. Bossier, Downs, Hoa, Davidson, Labauve, Bernard et Dupré.

MM. Bossier et Downs l'appuient par la nécessité du pont pour faciliter le transport des produits du sol.

M. Hoa, déclare son opposition en ce moment à tout ce qui occasionnerait de grandes dépenses à l'Etat; mais sachant que le coût de pont ne sera pas considérable, il accèdera à la proposition.

M. Dupré est d'opinion que les dépenses du pont devraient être à la charge des paroisses intéressées à l'avoir. Un ouvrage semblable a été fait de cette manière dans son district.

M. Labauve appuie par une autre exemple l'opinion de M. Dupré.

M. Bernard dit qu'il n'y a qu'une faible somme destinée aux améliorations intérieures et qu'il n'est pas juste que les uns en profitent au préjudice des autres. Il fait observer qu'un pont sur le Comite serait aussi très utile.

M. Davidson appuie la section et maintient que l'ouvrage est essentiel et doit être exécuté.

Après quelques autres objections de MM. Downs et Bossier, la section est adoptée et le bill passe.

M. Downs propose de prendre la discussion temporairement suspendue du bill sous considération, mais il retire sa proposition sur l'observation de M. Hoa au sujet de l'heure avancée où l'on est.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat entre en séance exécutive, après quoi il s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

MARDI, 14 mars 1843.

Suite de la discussion sur les élections contestées.

M. Brewer croit que l'on ne s'est pas assez occupé de cette question jusqu'à ce moment. Il s'agit de savoir si les membres de la délégation d'Orléans peuvent légitimement siéger comme tels. Il a examiné les témoignages, et il doit dire qu'il ne partage nullement l'opinion du comité. Le défaut d'autorisation de l'un des inspecteurs dans le premier District de la seconde Municipalité, lui semble déjà une sérieuse objection. La Chambre doit procéder avec ordre dans cette enquête. Il propose que l'on s'occupe d'abord du membre qui a obtenu la plus forte majorité; si ce membre est déclaré dûment élu, on passera à celui dont la majorité a été la plus forte après celle du premier, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on ait passé en revue tous les membres d'Orléans. Il croit les résolutions dont le représentant de Natchitoches a donné l'idée, de nature à épargner bien de la peine à la Chambre.

M. Winchester désirerait savoir la question sur laquelle la Chambre doit se prononcer. Il lui semble que l'unique question est celle de la résolution consignée dans le rapport.

M. Brewer déclare que si c'est là l'unique question, la Chambre ne saurait procéder à l'enquête.

M. Winchester dit que tout le reste de la session sera absorbé par cette affaire, si la Chambre vient à s'occuper des résolutions de M. Taylor. L'examen des témoignages prendrait seul tout un mois.

M. Brewer répond que, fallût-il siéger trois mois encore, il est du devoir de la Chambre d'amener à fin l'investigation.

L'Orateur décide que la résolution de M. Taylor n'est pas à l'ordre.

M. Winchester propose que l'on adopte d'abord la résolution du comité.

M. Boudousquié dit que la Chambre n'a nommé un comité qu'à l'effet de lui soumettre l'examen de questions dont elle ne voulait pas s'occuper elle-même.

Le comité chargé d'examiner la question des élections contestées se composait de cinq membres, dont deux démocrates. Ces membres ont été choisis parmi les plus anciens de la Chambre. Le comité a examiné avec la plus minutieuse attention tous les documens qui avaient trait à l'affaire des élections contestées et a présenté un rapport à l'unanimité.

La Chambre a permis ensuite aux parties réclamantes de se présenter à sa barre. M. Barton a parlé près de huit heures; M. Boudousquié n'a pas changé pour cela d'avis. La Chambre doit s'occuper du rapport avant de procéder à l'enquête.

M. Taylor présente une résolution à l'effet de déclarer l'élection du 1er. district de la 2me. municipalité nulle et de nul effet.

M. Boudousquié dit que la résolution n'est pas à l'ordre.

M. Baylies a examiné l'affaire avec beaucoup de soin; mais il s'agit d'une question bien compliquée et bien difficile à résoudre à cause de la masse des témoignages. D'après les preuves soumises au comité, il est d'opinion que les membres d'Orléans ont été dûment élus, quoique les conclusions du rapport ne lui semblent pas tout-à-fait correctes. Il considère la plupart des voix données par des personnes possédant des licences de voitures strictement légales, en ce sens que ces licences appartenaient aux propriétaires mêmes des voitures. Les parties reclamantes se fondent sur des irrégularités qui auraient eu lieu dans quelques districts. Mais toutes les preuves nécessaires n'ont pas été fournies à la Chambre, et puis les parties réclamantes elles-mêmes n'ont pas toujours été à l'abri de l'erreur. Il croit que le renvoi du rapport au comité tendrait à éclaircir la question.

Quelques débats s'ensuivent sur un point de forme.

M. Wadsworth propose de renvoyer le sujet au comité.

M. Winchester espère que cette affaire ne sera pas renvoyée au comité, ou qu'elle sera au moins référée à un nouveau comité. Il a examiné attentivement tous les témoignages. Référer de nouveau la question au comité serait faire surgir de nouvelles difficultés.

M. Wadsworth dit que les parties réclamantes se plaignent de n'avoir pu présenter leurs preuves au comité.

M. Boudousquié affirme qu'il n'a été fait au comité aucune requête de cette nature.

L'Orateur dit qu'il se trouve placé dans une position assez embarrassante; surtout s'il est appelé à décider la question de savoir si les membres d'Orléans ont le droit de voter. Il croit que la proposition du membre de Ste. Hélène doit être prise en considération.

Les débats se prolongent sur le point de forme.

M. Winchester propose de déposer sur le bureau la motion de renvoi.

M. Brewer s'oppose à ce que les membres d'Orléans soient admis à voter.

M. Brashear dit que les membres d'Orléans ont été déclarés dûment élus par les juges d'élection. Il désirerait qu'on lui montrât la loi à l'aide de laquelle on prétend exclure les membres d'Orléans de leur qualité de représentans. Il est étonné au surplus de voir agiter la question de savoir si les membres d'Orléans ont le droit de voter.

L'Orateur ne croit pas les membres d'Orléans directement intéressés à la question.

M. Brewer soutient au contraire qu'ils le sont.

M. Brashear soutient que la délégation d'Orléans a le droit de voter sur la question.

M. Wadsworth considère que les membres d'Orléans n'ont pas le droit de voter.

M. Hunt donne un coup-d'œil général sur les débats qui ont eu lieu au commencement de la session. Il montre la délégation d'Orléans votant sur la question de savoir si l'on réfèrerait à un comité l'affaire des élections contestées et maintenant on lui conteste son vote, sur une question absolument semblable.

L'Orateur décide que les membres d'Orléans n'ont pas le droit de voter.

M. Hunt en appelle de la décision de l'Orateur.

Au milieu des débats.

La Chambre s'ajourne à demain, 10 heures.

MERCREDI 15 mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 33 membres.

Un congé de quelques jours est accordé à M. Bordelon.

Sur motion de M. Baylies, la Chambre s'occupe des amendemens proposés par le Sénat au bill qui a pour but d'augmenter les revenus de l'Etat.

M. Hunt propose divers amendemens à la 10me section, à l'effet de fixer les salaires de certains fonctionnaires publics.

M. Ogden combat cette partie de la section qui n'accorde que $2,000 aux juges de district. Ce salaire n'est pas assez élevé; il est d'avis qu'on le fixe à $2,500. Quant aux juges de la Nouvelle Orléans, un salaire de $3,000 ne leur suffit pas. Il n'y a pas là de quoi entretenir sa famille. Quatre mille ou quatre mille cinq cents piastres seront un salaire convenable. On peut établir une taxe sur les jugements, qui produirait à nos magistrats un honnête revenu, sans ajouter au fardeau de l'Etat.

M. Winchester demandera la division de la question, quand la Chambre s'occupera des salaires des juges.

Les divers amendemens sont alors pris séparément en considération. Le salaire de l'adjudant-général est fixé à $1,500; celui du juge de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, à $3,500; celui du juge de la Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, à $3,500, celui du greffier de la Cour criminelle du 1er district, à $1,500.

M. Winchester s'oppose à la grande réduction que l'on voudrait faire subir au salaire de l'auditeur des ventes à l'encan. Il propose de le fixer à $3,000. Les fonctions d'auditeur sont des plus importantes. Le fonctionnaire actuel a rempli ses devoirs avec fidélité, et a versé annuellement dans le trésor une somme d'environ $90,000.

M. Hunt croit que l'on a beaucoup exagéré l'importance de cette place et les travaux qu'elle occasionne. Les devoirs de l'auditeur ne consistent qu'à comparer les retours des encanteurs avec les comptes qu'il tient lui-même, et de voir s'ils coïncident. C'est le travail de quelques minutes. Tous les devoirs imposés à l'auditeur des ventes à l'encan, pourraient, il croit, être remplis dans le court espace de trois jours dans chaque mois.

M. Winchester fait observer que les devoirs de l'auditeur des ventes à l'encan empêchent ce dernier de se livrer à aucun autre genre d'affaire. Le salaire de l'auditeur est fixé à $1,500.

Le salaire du médecin de la geole de paroisse de la Nouvelle Orléans est à la fin fixé à $600.

M. Winchester propose de fixer le salaire des juges de la Cour de District de la compagne à $2,500. M. Taylor appuie cette proposition; on ne pourra jamais avoir, dit-il, des juges capables si on ne leur accorde une rétribution équitable. M. Ratliff déclare partager l'avis du préopinant. Les fonctions de juge exigent beaucoup de savoir et de connaissances légales, et une rétribution qui ne serait pas proportionnée à l'importance de la place, empêcherait les hommes capables de se présenter.

M. Ogden propose un amendement à l'effet de fixer à $3,000 par an le salaire des juges de district qui seraient appelés à présider la Cour d'Appel en matière criminelle.

M. Winchester s'oppose à l'amendement.

M. Brewer combat l'amendement. Il croit que l'on pourrait réduire le nombre des juges de district. Au surplus il est facile de trouver des juges capables, qui accepteraient un salaire de $2,000.

L'amendement de M. Ogden est déposé sur le bureau.

La motion de M. Winchester étant mise aux voix, est adoptée par 36 contre 12.

Le salaire de l'avocat de district du premier district est fixé à $1800, celui des avocats de district des autres districts à $600, celui des avocats de l'Etat pour les paroisses d'Est-Bâton-Rouge, d'Est et d'Ouest Féliciana, à $300.

Sur motion, le bill est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Benjamin introduit un bill pour fixer le salaire des juges de district et de commerce de la Nouvelle-Orléans. M. Benjamin dit qu'à l'époque de la création de la Cour de Commerce, les Cours de Paroisse et de District étaient surchargées de tant d'affaires qu'elles ne pouvaient pas y suffire. Il s'ensuivait parfois des délais qui équivalaient à un déni de justice.

La Cour de Commerce a déchargé les deux autres d'une partie de leur fardeau. Cette Cour a jugé en trois ans 5,000 affaires. A l'effet de pourvoir aux dépenses de la Cour de Commerce, la Législature a imposé sur les jugements une taxe qui varie de $3 à $25. Mais beaucoup d'affaires intentées finissent par s'arranger amiablement, ou bien la Cour rend jugement contre le demandeur; dans ces cas la Cour ne perçoit rien. Une grande partie des procès qui se plaident devant nos tribunaux sont intentés par des étrangers. Il propose donc, non pas d'imposer une taxe sur les jugemens, mais sur les procès, et d'en appliquer le revenu au salaire des juges; le surplus, s'il y en a, serait versé au trésor. La taxe serait très minime, et serait payée au moment d'intenter une action. Le salaire des juges de District et de Commerce serait fixé à $4000, et serait prélevé sur le montant de la taxe.

Le bill est lu deux fois et examiné section par section. La première section est adoptée.

M. Ratliff s'oppose à la seconde section. Il n'est pas d'avis que l'on accorde aux juges un salaire plus élevé que ne l'établit le bill de revenus. La taxe que l'on veut imposer sera prélevée indirectement sur le peuple. Il propose de fixer le salaire des juges à $3,500.

M. Benjamin fait observer que le bill n'augmente pas le salaire des juges. Au contraire il le diminue. Il est difficile, et l'expérience le prouve, de trouver des hommes assez habiles pour siéger comme juges. Lorsqu'un tribunal devient vacant à la Nouvelle Orléans, on ne se demande pas: "Qui touchera le salaire", mais bien: "Qui acceptera la place". Réduisez le salaire des juges, et vous n'en aurez pas un seul de capable; vous éloignerez de la magistrature des hommes probes et habiles, qui ne voudraient pas, pour l'honneur de présider un tribunal, abandonner une clientelle assurée comme avocats.

MM. Mouton et Winchester partagent l'opinion du préopinant.

L'amendement de M. Ratliff est repoussé, et la section est adoptée.

Les autres sections sont adoptées sans difficulté.

M. Benjamin présente une section additionnelle à l'effet de permettre aux personnes indigentes de procéder, pardevant les tribunaux, *in formâ pauperis*, et sans payer de taxe. La section est adoptée.

M. Brashear présente une autre section à l'effet de partager le montant de la taxe entre le demandeur et le défendeur. Cette proposition fait naître quelques débats. L'Orateur décide qu'elle ne saurait être introduite sans une réconsidération des précédentes sections.

La Chambre refuse de procéder à la réconsidération.

Le bill est lu alors une troisième fois et passe.

M. Voorhies, du comité des enrôlemens, annonce qu'il a soumis plusieurs actes à l'approbation du Gouverneur; il annonce aussi plusieurs bills et résolutions comme dument enrôlés.

La Chambre poursuit la discussion du bill pour augmenter les revenus de l'Etat.

M. Hunt propose de retrancher les trois dernières lignes de la 10me. section, et de fixer le salaire du juge de la Cour Criminelle à $3,500 et celui du juge de la Cour de Paroisse à $3,000.

M. Taylor dit qu'il avait d'abord songé à proposer une taxe sur les avocats et les médecins, mais qu'après avoir réfléchi sur les différens résultats d'une semblable taxe, il a abandonné cette pensée.

M. Brewer fait observer que l'on pourrait forcer les avocats et les médecins à présenter un compte détaillé des honoraires qu'ils auront pu toucher pendant l'année, et leur imposer une taxe dont le montant serait proportionné à ces honoraires.

La 10me. et la 12me sections sont adoptées sans difficulté.

M. Baylies dit que la Législature devrait pourvoir à ce que les officiers publics fussent responsables de toute somme qu'ils auraient perçue au-delà de leur salaire, et qu'ils n'auraient pas versée dans le trésor. Il offre en conséquence un *proviso*, que la Chambre adopte.

Le bill est alors adopté.

Sur motion de M. Hunt, la Chambre s'occupe d'une résolution du Sénat, qui a pour but d'enjoindre au gouverneur de réclamer auprès du gouvernement général le nombre de mousquets auxquels la Louisiane pourrait avoir droit, depuis qu'elle a reçu sa part dans la distribution de 1840.

M. Hunt propose un substitut pour enjoindre au gouverneur de réclamer auprès du gouvernement général 1,500 mousquets en bon ordre. L'Etat n'a droit à aucun nombre déterminé de mousquets, et il faut, en s'adressant au gouvernement général, en fixer le chiffre.

M. Taylor est d'opinion que l'on demande un bien plus grand nombre de mousquets, que celui fixé par le substitut. Il propose de le porter à 5,000. L'amendement et le substitut sont adoptés.

Sur motion de M. Winchester, la Chambre s'occupe de l'amendement proposé par le Sénat au bill relatif à l'Hôpital de Charité, et y donne son concours.

[La séance est suspendue pendant quelques instans.]

La Chambre s'étant réunie de nouveau, M. Taylor demande que l'on s'occupe du bill qui a pour but d'étendre le droit de suffrage et d'augmenter les revenus de l'Etat.

La motion est repoussée.

Ordre du Jour.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les élections contestées.

M. Winchester propose de mettre la question à l'ordre spécial du jour pour demain, immédiatement après la lecture du journal, afin que la grande majorité des membres soit présente.

La motion est adoptée.

Plusieurs membres réclament la prise en considération de certains bills, mais la Chambre refuse d'accorder la dispense des règles.

L'acte pour venir en aide au Pénitentiaire est à l'ordre spécial du jour.

M. Phelps dit qu'il a préparé un substitut au bill qui a pour but d'affermer le pénitentiaire. Il demande que les deux bills soient référés à un comité spécial, avec ordre de présenter son rapport demain. Ces motions sont acceptées, et l'Orateur nomme du comité MM. Phelps, Newport et Claiborne.

Sur motion de M. Winchester, la Chambre procède à l'examen de plusieurs messages du Sénat.

Les amendements au bill qui a pour but d'amender l'article 3333 du Code Civil sont pris en considération et approuvés.

Sur motion de M. Baylies, la Chambre s'occupe de l'acte qui a pour but de réduire les honoraires de certains officiers, et le réfère au comité sur les réformes, avec ordre de présenter son rapport samedi prochain.

Sur motion de M. Ratliff, un bill (provenant du Sénat) relatif à l'établissement d'un bac dans les paroisses de la Pointe-Coupée et d'Ouest Féliciana, est pris en considération et passe après une troisième lecture.

Sur motion de M. Culbertson, la Chambre s'occupe d'un bill relatif aux Cours de Cité. Le bill est adopté et passe après avoir subi une troisième lecture.

Sur motion de M. Robertson, la Chambre s'occupe de l'acte qui a pour but d'exempter du droit de péage ceux des jurés des paroisses Iberville et Ascension, que leurs devoirs appelleraient d'une rive à l'autre du fleuve. L'acte passe.

M. Rodgers après dispense des règles, introduit un bill pour l'inspection du bois. Référé au comité sur le commerce.

La Chambre s'ajourne à demain, 10 heures.

OFFICIEL.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR,
Avec l'avis et le consentement du Sénat.

Commissaires liquidateurs de la Banque des Citoyens:
J. M. KENNEDY, R. P. GAILLARD
Nouvelle-Orléans le 16 mars 1843.

☞ Les désastres qui viennent de frapper la Pointe-à-Pitre, sont de nature à exciter les sympathies de tous les hommes dignes de ce nom, et surtout de tous les F.·. M.·. Il a donc paru utile de convoquer une assemblée générale de tous les M.·. de cette ville et de tous les amis de l'humanité qui voudront bien se joindre à eux, afin d'aviser aux moyens d'alléger de si horribles malheurs.

Cette assemblée se tiendra aujourd'hui jeudi 16 du courant, dans le café de la Bourse St. Louis, à six heures du soir.

E. A. CANON,
Grand Maître des Maçons de la Louisiane.
16 mars

AVIS.—Le caractère généreux et compâtissant des habitans de la Nouvelle-Orléans est trop bien connu pour que l'on puisse douter de l'intérêt qu'ils prennent aux malheureux colons que la Providence a permis d'échapper aux désastres du 8 février dernier.

N'écoutant que la sympathie qu'inspire un malheur si grand et si subit que celui que nous déplorons, les habitans de la Nouvelle-Orléans tendront, n'en doutons pas, une main secourable aux débris vivans des familles qui ont été ensevelies sous les ruines de la Pointe-à-Pitre.

En conséquence, les personnes qui s'intéressent au sort de ces malheureux colons, sont priées de se réunir, jeudi prochain 16 du courant, à 5 heures P. M. au bureau du soussigné, à l'effet de nommer un comité qui sera chargé de faire une souscription dont le produit sera versé au Consulat de France pour être envoyé à la Guadeloupe. L. EYMA,
83, rue St. Louis.

Liniment de Hawes, pour les os et pour les nerfs et Elexir Végétal Indien.

☞ Nous avons déjà fait mention d'un (remède excellent pour les rhumatismes et la goutte, qui se trouve chez MM. Comstock & Ross, 25 rue des Magasins. Il est actuellement à notre connaissance que ce remède céleste, nous en conseillons l'usage à ceux qui sont affectés de ces maladies. Il se nomme le Liniment de Dr. Hawes, pour les nerfs et les os.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Clyde, Theobald, Liverpool, — L H Gale
Geo. Skofield, Skofield, Liverpool, — do
Orestes, Sears, Havre, — Jenkins & Tigler
Barque Pearl, Bulkley, Londres, — D Kennedy
Huron, Muir, Liverpool, — R Maury
Brick Harriet, Hooper, Amsterdam, — Jenkins & Tigler
Tim. Pickering, Tilden, Boston,
Harrod, Darling & co
St. Simons, Sloman, New York, — W H Dorsey
Mazeulita, Pierrera, Balize, — J S Varnaden
Goel. Josephine, Robinson, Norfolk, City Point et Richmond — Bailey & Baxter
David Rogers, Hunt, Laguna, — J Alexander
Mistoke, Baker, Mobile, — C D Lehman
Eliza Moorele, Woodside, Hartford, — J Alexander
John Allyne, Collins, Havane, — C H Ogden

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Bateau de remorque Lion, Blaniger, des Passes.
Bateau de remorque Paul Jones, Gow, des Passes.
Navire Burmond, Davenport, de Liverpool.
Navire Ocayplum, Brown, de Liverpool.
Barque Toulon, Risk, de New York
Brick Francis, Ludlow, de New York.
Brick Romeda, Forras, de la Havane.
Brick J. Peterson, Green, de la Providence, R. J.
Goel. Vermillion, Johns, de Charleston.
Goel. Colorado, Swan, de Tampico.
Goel. Craven, Godfrey, des Attakas.
Goel. Sea, E. Field, Valtalier, de Charleston.
Goel. Palestine, Biskets, de New York.
Navire à vapeur New York, Wright, en 48 heures de Galveston.

Steamer Express Mail, Halderman, Cincinnati.
" Dan. Leavenworth, Wilson, Riv. Ouachita.
" Buckeye, Caswell, Bayou Barthelemey.
" Julia Chouteau, Moorhouse, St. Louis.
" Tallyrand, Hunter, Nashville.
" Pome, Harwood, Opelousas.
" Fusilier, Watson, Lafourche.

DERNIERES DATES.

New-York.............	mars 5	Londres.............	fev 3
Boston...............	mars 4	Liverpool...........	fev 4
Baltimore............	mars 4	Paris...............	fev 3
Washington...........	mars 6	Havre...............	fev 4
Charleston...........	mars 8	Bordeaux............	janv 16
Mobile...............	mars 9	Vera-Cruz...........	fev 18
Savannah.............	mars 8	Mexico..............	fev 16
Matanzas.............	mars 5	Tampico.............	fev 20

A LOUER—une bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison.
S'adresser au No. 70, rue du Camp. 14 mars—6

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire Saluma ne seront responsables des dettes qui pourraient être contractées par l'équipage de ce bâtiment.
16 mars CH. DUFOUR, 11, rue Conti.

☞ Les chargeurs par le navire MIDDLESEX, pour le Havre, sont invités à porter leurs connaissemens à la Douane, aujourd'hui avant 12 heures A. M.
16 mars L. H. GALE, 93, Commune.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, le 20 mars 1843.

A une assemblée des actionnaires de cette institution tenue le 6 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été choisies directeurs pour l'année courante:
S. J. Peters, W. H. Avery,
M. White, F. Gravé,
R. Hubbard, F. Jourdy,
F. Conrey Jne, A. L. Addison,
J. W. Stanton, W. Rice,
H. Blood, C. Diamond.
Et à une assemblée du Bureau, tenue le 13 du courant Sam. J. Peters a été unanimement réélu président.
16 mars R. J. PALFREY, Caissier.

COURS D'ANGLAIS.
Nouvelle Classe,
SYSTÈME ORAL.

J. S. PALOS, professeur de langues, annonce respectueusement aux personnes qui désirent savoir parler l'anglais, qu'une nouvelle classe aura lieu le mardi, 21 mars, à son bureau, No. 9, rue Bourbon, à huit heures du soir.
Prix par mois,.......................... 5 piastres
Ceux qui désirent obtenir une bonne et saine instruction de l'Anglais ou bien de l'Espagnol, sont priés de s'adresser à son bureau No. 9, rue Bourbon, de huit heures A. M., à deux heures P. M., et de quatre heures P. M., à dix heures P. M. 16 mars—☞

AVISO AL PUBLICO.

DEVIENDOME de ausentar por algun tiempo de esta ciudad por asuntos particulares, los señores individuos á quienes pueda ser deudor, tendran la bondad de mandar sus cuentas en casa de mi hermano Joaquin Viosca, esquina de Sn. Felipe y Levée, que seran satisfechas á su presentacion. Ygualmente estimaré de los señores que me arriendan, tengan á bien de verificar lo mismo, que le agradeceré infinito.

Aprovecho de esta oportunidad, para ofrecer á los amigos mis cortos servicios; y los que tengan á bien de confiarme algun encargo, podran remitirselos, que á mi llegada en la Península, seran entregados á sus dueños, á la menor brevedad posible.
16 de marzo—3 RAMON VIOSCA.

AUX MILITAIRES DE LA LOUISIANE.

WM. H. HORTSMANN de Philadelphie, qui depuis plus de vingt-cinq ans a été activement engagé dans les manufactures et les importations de marchandises militaires, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans d'ici à deux ou trois semaines, avec un assortiment complet des différens articles convenables pour militaires.
16 mars ☞

Vente par le Marshal.

H. C. Gildermeester vs. J. Purdon & Frère,

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 21 mars 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Six Lots de Terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Orange, Magasin, Locourse et Camp, désignés par les Nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9, mesurant chacun 41 pieds de face, mesure américaine à la rue du Camp, sur 131 pieds de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots de terre seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
16 mars—3 en 10j C. CLAIBORNE, Marshal

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves. Succession de Fernando Garcia y Barbon.—Attendu que Diego Morales, curateur de la succession de Fernando Garcia y Barbon, a présenté à la Cour un compte de liquidation de ladite succession, avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément audit compte.
16 mars—3 en 10j N. DUQUÉ, juge

VIN—100 caisses Vin rouge St. Julien, ayant droit au drawback, en débarquement du trois mâts barque La Victorieuse, arrivant de Bordeaux, à vendre par
16 mars J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane.

EN débarquement de la goëlette Colorado, de Tampico,
48 balles Salsepareille,
45 Cuirs verts,
6 balles Jalap
16 mars A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée.

MARCHANDISES de Lowell—180 balles coton 4/4, 7/4 osnabourg Linseys et jeans; 20 de cotonnade à la main, à vendre par
16 mars HARROD, DARLING & Co., 40, Commune

MAQUEREAUX assortis, à vendre par
16 mars HARROD, DARLING & Co., 40, Commune

SACS de Pitre, à vendre en débarquement, par
16 mars HARROD, DARLING & Co., 40, Commune

SAVON—150 caisses Savon No. 1, Livermore et son; 250 de Loer, en débarquement, à vendre par
16 mars HARROD, DARLING & Co., 40, Commune

BEURRE de Goshen—15 barillets, à vendre par
16 mars HARROD, DARLING & Co., 40, Commune

FROMAGE—100 caisses à vendre par
16 mars HARROD, DARLING & Co., 40, Commune

BOTTES, Souliers et Brodequins—62 caisses en débarquement du brick Hope Howes à vendre par
16 mars J. W. HONDS, 12 Douane.

CHAUX de Thomaston—600 barils en débarquement et à vendre par
16 mars GEO. BEDFORD, 47, Commune.

PLATRE de Paris—60 barils, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
16 mars GEO. BEDFORD, 47, Commune.

CIMENT hydraulique—30 barils en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
16 mars GEO. BEDFORD, 47, Commune.

BRIQUES à feu anglaises, de Baltimore, à vendre par
16 mars GEO. BEDFORD, 47, Commune.

SEL—5000 boisseaux de Sel, cargaison du Sabiane, à vendre par
16 mars S. & J. P. WHITNEY & Co, 72, Camp.

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de sucre, mélasse, coton, tabac, farine, &c. adressées à MM. Howland & Aspinwall de New York, par
16 mars T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

CHANDELLES Stéariques—Article supérieur, en débarquement du navire Oceanic, à vendre par
16 mars GEO. E. CLIFFORD, 49 Poydras

TRAITES à vue sur la Havane, à vendre par
16 mars GEO. E. CLIFFORD, 49 Poydras

BISCUITS de Soda—20 caisses assorties, à vendre par
16 mars J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette

MARBRE—20 pièces, en débarquement du navire Aurora, à vendre par
16 mars J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette

GRAISSE—20 barils et 20 barillets, à vendre par
16 mars CH. DOANE & Co. 60 Poydras

PLOMB en saumon à vendre par
16 mars CH. DOANE & Co. 60 Poydras

BLANC de Baleine—50 caisses, à vendre par
16 mars CH. DOANE & Co. 60 Poydras

CORDE d'emballage—60 rouleaux du Missouri, à vendre par
15 mars CH. DOANE & Co. 60 Poydras.

TABAC—60 caisses à vendre par
16 mars CH. DOANE & Co. 60 Poydras

VIN—30 caisses Madère et Sherry, à vendre par
16 mars CH. DOANE & co. 60 Poydras

BOUCHONS—6 balles à vendre par
16 mars CH. DOANE & co. 60 Poydras

RAISIN de Corinthe à vendre par
15 mars CH. DOANE & co. 60 Poydras

AMANDES à coque douce, à vendre par
16 mars MANUEL BLASCO, 26, Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par
16 m MANUEL BLASCO, 26, Commune

CAFÉ de la Havane—Café vert, à vendre par
16 m MANUEL BLASCO, 26, Commune

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
16 m MANUEL BLASCO, 26, Commune

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par
16 m MANUEL BLASCO, 26, Commune

BLANC de baleine, à vendre par
16 m MANUEL BLASCO, 26, Commune

VIN d'Oporto, à vendre par
16 mars MANUEL BLASCO, 26, Commune

CORDAGES de Manille, goudronnés et autres, à vendre par
16 mars GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

TRAITES sur New-York, à vendre par
16 mars BOUTIN, GALLY & Co.

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par
16 mars BOUTIN, GALLY & Co.

AVIS.

ANT. DUBUC, secrétaire du conseil des marguilliers de l'église St. Louis de la Nouvelle-Orléans, autorisé par ledit Conseil à recevoir les ordres pour les commandes d'enterremens des Catholiques, et à vendre des emplacemens, tombes particulières et tombes dites "fours" dans le Cimetière No. 2, prévient le Public qu'il se charge de fournir à des prix très modérés tout ce qui concerne les enterremens, savoir: Cercueils, corbillards, voitures, catafalques, cierges, crêpes, écharpes, gants, billets d'invitations, &c.

Il se charge aussi de la construction ainsi que de l'ouverture et la clôture des tombes et fours.
(Bureau No. 15, face à la Place St. Antoine, au presbytère de l'église St. Louis)
2 mars—36f

☞ DEMANDE dans une maison de commission un jeune employé parlant français et anglais et au courant de ce commerce de cette ville. Il peut donner les meilleures recommandations tant sur son intégrité que sur ses capacités, et accepterait une place moyennant peu d'appointemens.
S'adresser à la Poste, boite C 45. 9 mars—6f

2000 DAMEJEANNES françaises, de 5 gallons,
40 demi-pipes Cognac de Pellevoisin ainé,
600 boites Sardines à l'huile de J. Colin,
200 caisses vrai Kirschenwasser de la Forêt Noire.
2 pipes Rhum de la Jamaïque,
Vins fins assortis,
Conserves de toute espèce,
à vendre à des prix modérés, par
BLANCHARD, EIMER & Co.,
9 fév—1m 24, rue Bienville.

LOUIS MUH, Agent,

INFORME ses amis et le public qu'il offre une bonne occasion à ceux qui ont besoin d'argenterie, de couverts français et américains, cuillères et fourchettes, qu'il offre à vendre au prix coûtant par un seul couvert (cuillère et fourchette) ou par douzaine, comme aussi montres pour dames et pour hommes, bijouterie, plaqués, pour clore des livraisons consignations.

Il donnera aussi le prix le plus élevé en échange de vieil or et du vieil argent.

Il achète aussi l'or et l'argent pour du comptant.

Les personnes qui tiennent maison voudront bien s'adresser à lui pour vendre ou changer leur vieil argent pour du neuf.

Au No. 81, rue de Chartres.

Il répare les montres et bijoux. 9 mars—10

ECLAIREURS D'ORLEANS.

Attention!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 19 du courant, à huit heures précises du matin pour exercices.
Nlle. Orléans, ce 14 mars 1843.
16 mars S. VIOT, Sergent Major

AVIS DE FORMATION DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de Mullen & O'Hara, à l'effet de faire les affaires d'encan et de commission en général, au No. 12 rue du Canal, et sont maintenant prêts à recevoir toutes les consignations et à faire les ventes de propriétés de toutes espèces, dans les différens endroits de la ville. Ils sollicitent pour leurs amis et des autres particuliers le patronage de leurs amis et du public en général.
13 mars—6 B. MULLEN, C. O'HARA.

ESCLAVE à vendre—Sujet très intelligent, honnête et sobre, propre au service d'un magasin ou au charretier. S'adresser à
16 mars ROBERTS & HALL, 8, rue des Magasins

CHARBON—La compagnie supérieure dans ce moment les lots de Mme. Montgomery, de quartier d'Aubanel d'Pittsburg, qu'elle offre à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à un prix modéré. B. & A. SOULIE, 44, Bienville, au premier

MURAIS—De bonne qualité, à vendre par
20 jan HUGO C. [illegible] & Co.

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de Paroisse—No. 601—Wall et Norwood vs. George Jonte.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le 16 mars courant (1843), à une heure de relevée, la propriété décrite suivante, savoir: Deux lots de terre situés dans la ville de Nouveau Carrollton, dans cette paroisse, et désignés sur un plan fait par B. Buisson, en date du dix-sept mars 1837 et déposé en l'étude de Barnett, notaire public à la Nouvelle Orléans, comme numéros 13 et 14, des dimensions suivantes, savoir: l'ilet susdit mesure trente, contenant vingt-deux lots et mesurant trois cents pieds de face à la rue Nashville, la même face à la rue Eleonor, deux cent quarante pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Lafayette, et ledit ilet No. quatorze contenant vingt-trois lots mesure deux cent soixante et dix pieds de face à la rue Eleonor, trois cent dix pieds six pouces de face à la rue Jersey, trois cent, trente-deux pieds de face à la rue Tchoupitoulas et borné de l'autre côté par Bloomingdale; par acte passé par A. Chiapella, notaire public à la Nouvelle Orléans, représentant Barnett, notaire public, en date du neuf octobre mil huit cent quarante-deux.

Conditions de la Vente:

Ceci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an, portant intérêt de cinq pour cent et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
9 mars—Mer 16j MANUEL J. GARCIA, Shérif.

La banque des Méchanics et Traders de la Nouvelle-Orléans vs. Benj. Levy.

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le jeudi 16 mars 1843, à midi,

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Commune, Carondelet et Canal, dans la municipalité No. 2 de cette ville. Lequel lot est composé de tout le lot de terre désigné sous le No. vingt deux, et d'une portion du fond du lot désigné sous le No 19 sur un plan annexé en marge d'un acte de compromis ou transaction entre Samuel J. Harper, la corporation de cette ville, les exécuteurs testamentaires de J. Lafon et les syndics de P. Kambelli et H. J. Ferry, passé le 7 avril 1831 pardevant Michel de Armas, décédé, notaire public dans cette ville. Ledit lot de terre à la rue St. Charles, et trente et un pieds dans le fond, s'étendant en profondeur (mesure française) trente pieds, 6 pouces de face à la rue St. Charles, et trente et un pieds dans le fond, s'étendant en profondeur jusqu'à un mur en briques (la ligne de profondeur) du côté de la rue du Canal, mesurant cent cinquante trois pieds trois pouces, et la ligne opposée du côté de la rue de la Commune, mesurant cent cinquante six pieds cinq pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant

9 fév J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

COUR DE COMMERCE—No. 2,331—La Banque d'Epargne de la Nouvelle Orléans vs. H. Spearing, Joseph Kenton, Richard Bein et J. D. Bein—Fi. fa. contre Joseph Kenton.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi, 31 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant à Joseph Kenton et saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Toute cette portion de Terre située au faubourg Tremé, ayant face au canal Carondelet, et aux rues St. Louis, Rochebleve et Tonti, à la première demi-lune, communément connue sous le nom de "Terre Haute", mesurant 9 arpents face au canal, et ayant la même façade sur la rue St. Louis. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et servitudes du dit canal, &c.

2o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière la portion ci-dessus décrite et faisant face aux rues St. Louis, Tonti, Conti et Rochebleve, mesurant 2 arpents de face à la dite rue St. Louis, et ayant la même façade sur la rue Conti.

3o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière la portion dernièrement décrite, faisant face aux rues Conti, Tonti, Bienville et Rochebleve, mesurant 2 arpents de face à la rue Conti, et ayant la même façade sur la rue Bienville.

4o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Bienville, Tonti, Douane et Rochebleve, mesurant 2 arpents de face à la rue Bienville, et ayant la même façade sur la rue de la Douane.

5o. Aussi toute cette portion de terre située au dit faubourg immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues de la Douane, Tonti, du Canal et Rochebleve, et ayant la même façade sur la rue du Canal, mesurant 2 arpents de face à la dite rue de la Douane.

6o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues du Canal, Tonti, Jackson et Rochebleve, mesurant 2 arpents de face à la dite rue du Canal, et ayant la même façade sur la rue Jackson.

7o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Jackson, Tonti, Palmyre et Rochebleve, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Jackson, et ayant la même façade sur la rue Palmyre.

8o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Palmyre, Tonti, Banks et Rochebleve, et ayant la même façade sur la rue Banks.

9o. Et aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Banks, Tonti, la Commune et Rochebleve, et ayant la même façade sur la rue de la Commune.

Le tout étant entouré et rigolé.

Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour un terme de douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son billet endossé à la satisfaction du shérif, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
16 mars—Ven31j EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4909—James Andrews et fils vs. R. B. Woodworth & Co.—No. 5156—Les mêmes vs les mêmes.

En vertu de deux writs d'alias et de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 27 mars 1843, à midi, certain prétendu droit, titre et intérêt des défendeurs, à un Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, à un jugement rendu par la Cour du District, intitulé: "R. B. Woodworth et Co. vs. P. D. Gott."

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions, comptant.

16 mars EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce

GARDES D'ORLEANS.

LES membres de la compagnie sont priés de passer au bureau de la salle du Bal St. Louis, pour prendre leurs billets d'invitation pour le bal qui aura lieu le 16 courant, jours de leur arrivée les membres du comité d'invitation siègeront tous les jours de deux à trois heures.
13 mars—6 Par ordre du comité d'invitation.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians,
Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1843.

IL est par le présent notifié aux actionnaires de la Compagnie d'Assurance des Négocians, que, conformément à la Charte, les livres de la Compagnie seront ouverts au bureau de la Compagnie dans les vingt jours de cette date, à l'effet d'approuver ou de rejeter un acte intitulé: "Acte pour amender la Charte de la Compagnie d'Assurance des Négocians" approuvé le 7 mars 1843.
11 mars—☞ JOHN PEMBERTON, Secrétaire

AVIS.

LA société existant autrefois sous la raison sociale de Maunsel White & Co., s'est dissoute du commun accord des associés, le premier mai 1842. Elle s'est depuis cette époque et sera à l'avenir conduite sous la même raison sociale par Maunsel White, Cuthbert Bullitt et Theodore Rion.
Signé MAUNSEL WHITE,
CUTHBERT BULLITT,
THEODORE RION,
ROBERT SHAW,
Par pro. THEODORE RION
11 mars—10

NOURRICE.—Une femme blanche désirerait trouver à nourrir un enfant; elle aurait en ce moment le sien. S'adresser à l'encoignure des rues des Marais et des Ursulines. 16 mars

30 demi-pipes Cognac de Pellevoisin ainé,
5,000 Damejeannes françaises de 5 gallons.
100 caisses Kirshenwasser,
5 caisses Vin Mousseux,
Sardines à l'huile de Jo Colin, à vendre à très bas prix par BLANCHARD, EIMER & Co.
16 mars—10 24, Bienville

A LOUER A DES PRIX REDUITS—Une maison en briques située à l'encoignure des rues du Quartier et Dauphine, se composant de quatre appartemens, galerie et cabinet, avec cuisine à étage et le water work dans la cour.

Une autre maison située rue du Craps entre les rues St. Antoine et Bagatelle, ayant aussi quatre appartemens avec cuisine et une vaste cour.

S'adresser au No. 88, rue St. Pierre, entre Chartres et Royale. 16 mars—☞15,18,19

L. DUPERRON,
E. DELCAMBRE
Drs DENTISTES.

280, RUE BOURBON,
Entre St. Philippe et Domaine.

LES heureux succès obtenus par le docteur L. DUPERRON, dans les traitemens des maladies dentaires, l'engagent à rappeler aux personnes que les souffrances forcent à se faire arracher les dents, que dans la majeure partie des cas il peut les guérir sans en faire l'extraction.

Le cabinet des docteurs L. Duperron & E. Delcambre est ouvert de huit heures du matin à trois heures du soir.
Consultations, gratuites 14 mars—6f☞

DE LA VUE ET DE L'OUIE.

LE DOCTEUR E. FOURNEL, donne avis qu'on peut le consulter tous les jours de onze à deux heures, sur les affections d'oreille, telles que bourdonnement, tintement, dureté de l'ouie, dessèchement de l'organe auditif et de la membrane du tympan, suppuration de l'oreille interne et externe, surdité catarrhale, obstruction des trompes d'Eustache, ou surdité de la caisse tympanique, épaississement de la membrane du tympan etc.

Celles des yeux tels que l'ophtalmie, l'épiphora, les taches de la cornée, l'amaurose, et la cataracte commençante. Toutes ces affections sont guéries sans opérations par un mode de traitement; il fait en exception la cataracte bien formée, le strabisme et la fistule lacrymale, dans ces cas le docteur Fournel a recours aux opérations. Son cabinet rue Royale, No 44, entre Bienville et Douane.
16 mars—3

VACHERIE A VENDRE.

Rue Louisa, entre les rues Amour et Bons Enfans, faubourg Washington, à des conditions avantageuses. La dite vacherie est en bon ordre, et pourvue de tous ce qui est nécessaire à ce genre d'affaires. Ensemble, 20 ou 25 belles vaches laitières, chevaux, wagons, charrettes, &c. Pour plus d'informations, s'adresser sur les lieux ou au No. 92, Rue Plaza. 14 mars—6

PARTI marron de l'habitation Lizardi, le nègre JACK, âgé de 35 ans, taille 5 pieds, nez proéminent, bouche grande, riant toujours en parlant. Ce nègre appartient à la raffinerie de la Louisiane et on le trouve probablement dans le voisinage de cet établissement.

Une récompense de $10 sera payée à celui qui arrêtera cet esclave. A. GORDON, WYLIE & co.
14 mars—6☞ 48 Bienville

$10 DE RECOMPENSE.

S'est absenté de la maison de Mme. Hoey, le samedi 4 du courant, le nègre GILBERT, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, de couleur noir, ayant deux de ses dents de devant qui manquent à la mâchoire supérieure, autrefois appartenant à feu M. Devlin. Il a autrefois appartenu au chantier [illegible] de E. D. Turner. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque arrêtera ledit esclave et le logera dans une des geoles de l'Etat, ou le ramènera à Mme. N. Hoey, rue de la Victoire, 3me. Municipalité. 10 mars—6

CHAPEAUX de PAILLE A LA MODE et MARCHANDISES DE MODES.

Le soussigné a dernièrement reçu de Paris un assortiment de chapeaux de paille à la mode, rubans à la mode, fleurs artificielles, Rubans à la mode pour chapeaux, Fleurs, [illegible] à vendre à bas prix par
E. [illegible]AN, 66, Chartres

UN assortiment général des meilleurs Cigares de la Havane, tels que Regalias et Conchas de Cabanas, &c., à vendre à bas prix par
3 fév J. M. LAPEYRE, 17, Conti.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 16 MARS 1843.

La dernière représentation de
GUILLAUME TELL,
Grand opéra en 3 actes, de Rossini.
Précédé de la dernière représentation de
OSCAR,
ou
LE MARI QUI TROMPE SA FEMME,
Comédie nouvelle en 3 actes, de Scribe.

PRIX REDUITS.
1res et 2de loges, galeries, et parquet, 1 piastre
Parterre et baignoires, 75 Cents

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

JEUDI, 16 MARS 1843.
BEN, MAITRE D'EQUIPAGE.
Suivie de
SAM PATCH EN FRANCE.
Terminé par
BUY IT DEAR; 'TIS MADE OF CASHMERE

CONCERT D'ADIEU.

WM. V. WALLACE informe respectueusement ses amis et le public que son Concert d'adieu avant son départ pour l'Europe aura lieu mercredi soir prochain, 22 courant, à la salle de Bal de l'Hôtel St. Louis. Dans cette occasion il sera assisté par plusieurs artistes éminens et par plusieurs membres du German Glee Club qui lui ont volontairement offert leurs services.

Des programmes seront distribués quelques jours avant le concert. 16 mars

OPERA ITALIEN
AU THEATRE AMERICAIN

LE public est informé que la Troupe Italienne de la Havane, arrivera en cette ville le 24 de ce mois, et donnera DOUZE REPRESENTATIONS.

Trois des opéras sont entièrement nouveaux, et les autres seront choisis parmi les meilleurs de l'école italienne.

☞ Le livre de souscription est ouvert dès aujourd'hui, au Théâtre Américain, rue Poydras, où l'on pourra se procurer des places jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus, ou jusqu'à la 1ère représentation, et le choix des places se fera par l'ordre des signatures.

☞ Prix du billet $1 50; souscription aux douze représentations, $15. 13 mars—☞

BAL DE LA RUE CONTI.

Tous les Dimanches, Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.
11 fev—☞

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les jours, Dimanches exceptés
Durant la saison.
G. DUBORD, Directeur
Prix d'entrée—une piastre. 24 déc ☞

POUR ST. LOUIS et la rivière Missouri—Le beau steamboat GODDESS OF LIBERTY, capt. C. S. Pearce, partira aujourd'hui 16 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Lafayette, ou à
16 mars JOHN R. SHAW & Co, Agents.

POUR ST. LOUIS et la rivière Illinois—Le steamer OSCEOLA, capt. M. Pearce, partira jeudi 16 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
16 mars JOHN R. SHAW & Co. Agents

POUR ST. LOUIS—Le steamer BEN FRANKLIN capitaine T. J. Casey, partira jeudi 16 du courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
14 mars C. DOANE & Co 60 Poydras

POUR VERMILLONVILLE. Le paquebot regulier, steamer bas marcheur et tirant peu d'eau MARQUETTE, capt. A. Turpin, est attendu tous les jours et partira peu après son arrivée pour le port et dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à
27 fév FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 26, St. Louis

POUR TAMPICO. La goëlette fine voilière DORIC, capt. M. Blanchard, partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 mars FRANCISCO TIO, 16, Ste. Anne

POUR TAMPICO—Pour partir samedi, 18 du courant—La goëlette LAURA-VIRGINIA, capt. Blaser, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au bureau du capitaine à bord au Picayune Tier, ou à
16 mars A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée.

POUR HARTFORD (Conn.)—Le brick ALFRED, capitaine Mason, partira sous peu. Pour fret sur le pont ou passage, s'adresser à
15 mars HARROD & DARLING, 40, Commune

POUR LE LIVERPOOL—Le navire SCOTLAND, capitaine J. Merryman, partira sous peu. Pour fret du coton balles ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co 72, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier OCEOLA, capitaine A. Chase, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
16 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick ANNAWAN, capitaine Peters, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
16 mars BAILEY & BAXTER, 72, Camp.

POUR BOSTON—La barque NEW WORLD, capt. Young, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WIGGIN & DAVENPORT
16 mars ou à JOHN A. MERRITT, 55 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ECHO, capitaine Bill partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY
16 mars 72 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire NIAGARA, capitaine Cole, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
15 mars S & J P WHITNEY, 72, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire JOHN HOLLAND, capt. Henderson, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à
1 mars S & J P WHITNEY, 72, Camp

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier FORTUNA, capt. Wilson, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
16 mars LEVI H GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK—Le brick ELIZA, capt. Blake, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton sur le pont ou passage, s'adresser à
16 mars LEVI H HALE, 93, Commune

POUR PHILADELPHIE—La goëlette MONITOR, capt. Douglas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 mars GEO E. CLIFFORD, 47, Poydras

POUR NEW-YORK—Le brick YEOMAN, capt. Western, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue des Ursulines ou à
14 mars FOSDICK & BROTH

POUR LIVERPOOL.

Le navire CHAMPLAIN, capitaine James J. Milles, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
14 mars J H ASHBRIDGE, 37 rue du Camp

POUR NEWPORT & PROVIDENCE, (R. I.)
Le brick ECHO, capitaine Hovey, partira sous peu. Pour fret de 75 balles coton sur le pont ou passage, s'adresser à
16 mars BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR NEW-YORK—Cette semaine. Le navire WARSAW, capitaine Wm. Hathaway, partira positivement cette semaine. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J W STANTON & Co.
14 mars encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Le navire HUNTSVILLE, capt. J R Mumford, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à RULLIN & WOODRUFF,
14 mars 60, Camp

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier RUSSIA, capitaine E. D. Lane, est maintenant en chargement à 30 milles au-dessus de cette ville et a besoin de 50 boucauts de sucre dans la cale et 60 boucauts sur le pont. Pour fret, s'adresser à
11 m J H ASHBRIDGE, 37 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire TIGER, capt Cook, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
11 mars LEVI H HALL, 93 Commune

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier très connu PLATO, capt. Davis, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
11 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR VERA-CRUZ—La goëlette WILLIAM BRYAN, capt. Moss, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 mars CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et bien connu ST. LEON, capt. L. J. Whittemore, ayant presque toute sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY & Co. 72, Camp
10 mars

POUR MARSEILLE—Le brick UZARDO, capt Millemont, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co. 72, Camp

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier ORIENT, capitaine Bailey, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
9 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR LAGUNA & CAMPECHE—La goëlette fine voilière WM. PENN, capt. Guirand, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la place d'Armes, ou à
6 mars—6 J. LAROSE, 71, Vieille Levée

POUR ANVERS.—La barque HELEN-MAR, capt. Thomas, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou 100 boucauts tabac, s'adresser à
7 mars S & J P WHITNEY & Co, 72, Camp

POUR DIEPPE (France)—Le navire SOUTHPORT, capt. Hubert, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY & Co,
7 mars 72, Camp

POUR LE HAVRE—Samedi prochain—Le navire fin voilier HUDSON, capt. Thompson, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
7 mars S & J P WHITNEY & Co, 72, Camp

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot fin voilier FAIRFIELD, capt. Wilson, est prêt à partir immédiatement, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
8 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier DEUCALION, capitaine Allen, ayant presque toute sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
1 mars S. & J. P. WHITNEY & Co, 72, Camp.

LA BARQUE ROBERT MORRIS A VENDRE.

La barque fine voilière et solidement construite, ROBERT MORRIS, enregistrée seulement pour 241 tonneaux, mais pouvant porter une plus forte cargaison; en bon ordre et prête à charger pour n'importe quel port. S'adresser à
22 fév F DE LIZARDI & co, 48 Bienville

LE règlement de la société de P. ROY & MICHEL, ayant été dissoute d'un commun accord conformément à la loi, les personnes qui doivent encore des comptes à cette société sont priées de s'adresser pour le paiement au soussigné ou leur feront à M. P. Michel ou à M. H. Varillas (fondé de procuration de M. Pierre Roy) les deux seuls chargés de la liquidation desdites affaires de P. Roy et Michel de cette ville.

On trouvera Pierre ou Pierre de ces Messieurs de dix heures à trois heures, au bureau de M. E. A. Lefebvre, rue Toulouse, No. 14.

PIERRE ROY, ainé,
P. MICHEL.
Nouvelle Orléans, le 13 mars 1843. 14 mars—3

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE tous les médicamens connus propres à guérir les affections de poitrine, aucun n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte pectorale de mou de veau.

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

☞ Nous croyons devoir attirer l'attention des acheteurs à la vente de [illegible] Bayou St. Jean et des esclaves qui aura lieu [illegible] midi, à la Bourse de la Cité, par le ministère de [illegible] encanteur. Les conditions sont on ne peut plus avantageuses. Les acheteurs fourniront leurs billets à 1, 2 et 3 ans, portant à pour 100 d'intérêt, ou payant comptant en billets de la Banque Consolidée pris au pair.

☞ L'attention du Public est particulièrement appelée sur une grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays nouvellement importées qui seront vendues sans réserve par catalogue, ce matin à 10 heures par
16 mars VINCENT & DE FERIET

PAR R. S. SYKES.

IL sera vendu aujourd'hui jeudi 16 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 51, Diverses factures Marchandises sèches.

Aussi—Un bel assortiment d'Habillemens de printemps de caisses Bottes, Brod quins et Souliers pour dames

Aussi

Un assortiment général de Greceries. 16 mars

PAR F. H. PETITPAIN.

IL sera vendu aujourd'hui, à son magasin d'encan, rue de Chartres No. 126, à 10 heures A. M.

Un assortiment de Marchandises sèches.

Aussi:

Habillemens, Bottes, Brodequins et Souliers 16 mars

Marchandises sèches étrangères et du pays,
PAR VINCENT & DE FERIET,
116, rue de Chartres

IL sera vendu aujourd'hui 16 mars au grand Assortiment de marchandises sèches étrangères et du pays, telles que: toile blanche à draps 6/4, guinghams et sl. toiles d'Irlande, platilles de fil dorés, ... couleur français et anglais, ginghams de St. [illegible] blanche, Siete, ginghams rayé, gambroons, coutil [illegible] et blanc et d coton, &c. &c.

Des catalogues et des échantillons sont prêts à être examinés. 16 mars

PAR HEWLETT & CENAS

IL sera vendu jeudi 16 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis.

La barque ROBERT MORRIS, enregistrée pour 241 tonneaux, une voilière, pouvant porter une grande cargaison. Ce navire est en très bon état avec cables, voiles et autres agrès et est prêt à prendre la mer.

L'inventaire sera exhibé le jour de la vente et peut être vu au bureau des encanteurs.

Conditions comptant.
14 mars

PAR J. B. BLACHE

Vente positive, sans réserve

IL sera vendu jeudi prochain 16 du courant, à 11 heures du matin, au No. 11 rue Conti

11 demi-pipes Eau-de-Vie de Cognac 4me preuve, marque Duboult, à quarts de Ane champagne, une quantité bordeaux à l'huile, une potière Anisette suisse; 40 caisses Vin Muscat véritable; 10 caisses Liqueurs assorties sur. ... 20 caisses de Kirsch Absinthe d'Abeysthe, 20 caisses Malaschino; 250 caisses Vin rouge diverses qualités, 100 caisses Vin de Bourgogne, 3 pipes Vin de Porto; 10 pipes, demi-pipes, quarts de pipe de bon Vin de Madère 16 mars—2

PAR H. GUINAULT

Belle résidence d'été et esclaves, de valeur—Sans réserve

IL sera vendu sans aucune réserve jeudi, 16 mars 1843 à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

Un morceau de Terre situé sur le Bayou St. Jean, derrière cette ville; d'une forme irrégulière et s'étendant jusqu'au bayou St. Jean, sur lequel ... borné par les terres de Jeannet ... mesurant 31 arpents de superficie. Ensemble une maison en briques à deux étages, ayant quatre chambres au premier et quatre chambres au second étage, avec galerie tout autour et une cuisine en briques à deux étages, avec de belles et grandes écuries, remises et autres dépendances sous exception.

Cette propriété a appartenu autrefois à Daniel Goodman.

Aussi—Les esclaves suivants, savoir:

Anne, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière, Sam, fils de Ann, environ 16 ans.
Jane, environ 18 ans, cuisinière et son enfant à mois.
Phebe, âgée de 45 ans
Binny, de 22 ans
Lewis, de 25 ans
Madison, de 26 ans
Beal, de 25 ans
Jim, de 16 ans, et tous les droits, titres et intérêts à un mulâtre Easton, âgé d'environ 45 ans et actuellement à la geole.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et portant 5 pour cent d'intérêt par an, et hypothèque, ou comptant, payable en billets de la Banque Consolidée pris au pair.

Les actes de ventes pardevant A. Ducatel, not. pub.
10 mars—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. GUINAULT
(Vente renvoyée)

LA vente des propriétés situées au faubourg Tremé, qui devait avoir lieu le 4 mars et qui a été suspendue par mal entendu, est renvoyée à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, déposée à la Bourse de la Cité.

Aussi—L'esclave ALFRED, âgé d'environ 35 ans, parfait maçon et plâtrier, un bon ouvrier en tout ...

Le mulâtre ISAAC âgé d'environ 35 ans, bon marin etc. s'entendant aux travaux d'une potiche, bon sujet.

Ces deux esclaves seront vendus ensemble.

Conditions, comptant.
16 mars—2

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été nommé vendeur, a pris le magasin en rue du Canal No. 12, entre les rues Chartres et Dorsière, et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public en général.
13 mars—10 B. MULLEN.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
Rue Bourbon, entre Douane et Canal

MADAME GRANET vient de faire à son institution un ... qui lui a permis d'avoir ... pour dames et jeunes ... recevoir toutes ses élèves ...

Madame GRANET profite de cette occasion pour annoncer que M. BROCARD vient d'ouvrir dans sa maison un cours ... de musique ... M. Brocard met ...

Conditions: $3 00 par mois ...
17 fév—1m

INSTITUTRICE

UNE DAME anglaise possédant parfaitement la langue française et ayant une longue pratique dans l'instruction de la jeunesse, désire se placer soit à la ville ou à la campagne pour faire l'éducation d'une ou plusieurs demoiselles. Les meilleures recommandations seront fournies. S'adresser, pour renseignements, à M. Lelièvre, libraire, encoignure Royale et Ste. Anne. 7 mars—1m

BOIS! BOIS!

CONSTAMMENT en mains: Bois de construction, Planches embouvetées, cypre et bois gras,
Poteaux de toutes dimensions,
Planches à latter,
Voliges à doubler les maisons,
Lattes pour bardeaux et mérains,
Solives, Bailles et Madriers,
Pour du comptant et aux prix les plus bas, au Moulin de Dépouilly, canal Carondelet, ... Les ordres sont exécutés dans le plus bref délai.
14 mars—30

CHEAP CASH STORE.

HABILLEMENTS D'ETE FRANÇAIS, EN DEBALLAGE.

Qualités supérieures et modes nouvelles pour la Nouvelle-Orléans.
LOISON & SILVESTRE,
No. 36, rue de Chartres.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un grand assortiment de marchandises d'été. Ne vendant que comptant, les prix sont extraordinairement bas; le plus grand soin a été apporté à la confection des habillemens et à la mode, le tout dernier goût de Paris et parfaitement fait nouvelle.

Au nombre des principaux articles pour hommes et pour enfants, ils offrent à vendre

Redingotes mérinos du plus fin qui ait été fabriqué,
Habits à la française mérinos
Paletots, do.
Paletots de mode, do.
Pantalons, do.
Redingotes et Paletots coutil fil,
Habits
Redingotes et Paletots à carreaux bleu et blanc fil fin,
Jardinières do. do.
Pantalons coutil fil de qualité supérieure,
Do. cachemir couleurs claires pour printemps,
Gilets de piqué blanc et couleur
Habillements de divers genres pour enfants,
Blouses de toile et coutil fil fin;
Cravates jaconat et mousseline, do. en soie d'Italie, gants de soie en gros et en détail, gants de coton et fil d'Ecosse, chaussettes de coton et de fil, bretelles de soie, ... chemises de toile unies et à jabots, ... ombrelles, parapluies de soie légers, mouchoirs de poche, ... chemises de ... de soie noire, ... berets, ... de la poitrine ...

ARTICLES EN PIECES.

... coutil blanc ... cassimir ... drap de soie ...

Les articles ci-dessus ainsi que d'autres non détaillés sont à vendre en gros et en détail par
28 fév LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres

NOUVEAU RABAIS.

Magasin à louer jusqu'au 1er novembre.
A vendre: Etagères, Comptoirs, Vitrines, Installation pour le Gaz.

LE soussigné partant pour France dans les premiers jours d'avril, informe le Public qu'à dater du 13 courant il offre en gros et en détail les Marchandises détaillées plus bas à 10 et 15 pour cent de rabais sur ses factures de prix, et qu'il fera faire un chemin le 5 du mois prochain de tout ce qui sera vendu.

Redingotes drap léger doublées en serge, confectionnées à Paris,	$10	1/2 pièce.
Foulards des Indes,	6	75
Chapeaux noirs belle qualité,	1	75
do do	1	75
do Castors blancs qual super	4	50
do do	3	50
do pour enfans	1	50
do do riches	3	00
Brodequins pour hommes	1	62 1/2
Bottines pour dames	1	37 1/2
Cravates satin 7/8	1	75
do do 5/4	1	12 1/2
do taffetas 7/8	1	37 1/2
do do 5/4	1	25
Bas blancs pour hommes	3	00 la douzaine
Chemises en couleur	2	00 do
Parapluies soie	3	00 do
Velours noir pour soie, qual. super.	3	75 à $4
Gros de Naples couleur fantaisie,	0	60 l'aune
Gros de Naples et Pouls de soie noir,	0	85 à 1 la verge
Satin noir,	1	25
Shalls crêpe de Chine 6/4 blancs et ponceaux,	5	00
Shalls crêpes de Chine 7/4 blancs, ponceaux et gris,	5	00
Pointes 6/4 gloriosa	14	00
Echarpes poult de soie glacées,	4	00
Voilettes blondes,	2	00
Cols brodés do do	1	25
do do do	1	50
Bas de coton à la bayadère	2	00
Bas de soie noirs ...	3	50 la douzaine
Gants à filets ...	0	50 la paire
Porte-feuilles ...	0	50
Tulle d'Irlande ...	0	50 la pièce de 28 yds
Bas blancs pour ...	0	75 12 1/2 yds
Mouchoirs de batiste brodés	0	75 la pièce

BIJOUTERIE.

Montres Breguet, 4 trous en pierre, ... pour dames, ... Boucles d'oreilles en or, ... Epingles ... Bagues ... Colliers ... Cachets ... Chaînes en or ... pour hommes ... Boutons ... Bracelets ... [illegible]

... ☞ Epingles et crochets de tulle blonde ... convenable pour ... au comptant [illegible]